



**PAYS PLAINE DE SAONE VINGEANNE**  
(Communautés de Communes Val de Vingeanne, Mirebellois, Canton de Pontailier/S, Auxonne Val de Saône)

# **Rapport d'évaluation du contrat de Pays 2005-2006**

## SOMMAIRE

### Introduction

1) Historique	3
2) Caractéristiques	3
3) Le territoire du Pays	4
4) La charte de Pays	5

### Evaluation du contrat de Pays 2005-2006 8

Préambule

### Partie 1 Bilan physico-financier du contrat de Pays 9

1) Etat d'engagement financier du contrat	9
2) L'implication des différents partenaires	10
3) Les projets financés par le programme CPER 22	12
4) Les axes d'intervention du programme 22	13
5) Etat du mandatement des partenaires dans le cadre du programme 22	15
6) Répartition des aides du programme 22 sur le territoire du Pays	16
7) Répartition financière par axe de la charte : toutes subventions confondues	17
8) Périodicité des CLEP et nombre de projets validés	22

### Partie 2 Evaluation qualitative 23

1) Préambule	23
2) Bilan des projets déposés/ non déposés	24
• <i>Axe 1 Economie</i>	24
• <i>Axe 1 Tourisme</i>	28
• <i>Axe 2 Aménagement de l'espace</i>	31
• <i>Axe 3 Services</i>	33
3) Projets réalisés	35
4) Projets en cours de réalisation	38
5) Evaluation du contrat de Pays par les acteurs	39
6) Nouveau contrat de Pays : pistes de développement	43

### Annexes

Fiches évaluatives des projets réalisés

## Introduction

### 1) Historique du Pays

La démarche de création du Pays s'est engagée fin 2002 par la création de l'association « Vers un pays Plaine de Saône Vingeanne ». L'objectif de cette association est d'engager et coordonner une démarche territoriale en vue de la mise en place d'une structure de Pays. Les années 2003 et 2004 ont été des années charnières en terme de mobilisation des acteurs (élus, associations, socio-professionnels pour la définition du périmètre, la construction de la charte de Pays et son projet de développement sont traduits dans le contrat de Pays.

La Charte de Pays Plaine de Saône Vingeanne a été :

- validée par le Conseil de Développement du Pays le 3 juin 2004
- présentée lors d'un Forum de Pays le 28 juin 2004
- adoptée par délibération des 3 Communautés de Communes du Pays et les 16 communes du Canton d'Auxonne durant l'été 2004

Le Pays a été reconnu officiellement

- par arrêté Préfectoral du 14 décembre 2004
- après avis favorable du Conseil Régional de Bourgogne et du Conseil Général de la Côte d'Or

### 2) Caractéristiques du Pays

Un territoire situé sur la frange Nord Est du département de la Côte d'Or :

- 30 077 habitants
- 67 communes réparties sur 4 cantons
- 4 intercommunalités :
  - la communauté de communes du Val de Vingeanne
  - la communauté de communes du Mirebellois
  - la communauté de commune du canton de Pontailler sur Saône
  - la communauté de communes Auxonne Val de Saône

Une organisation spécifique : les communautés de communes sont chefs de file dans un domaine et portent ainsi le poste de l'animateur et les projets. Une convention de partenariat fixe les modalités d'intervention entre les quatre Communautés de Communes.

#### Comité de Pilotage Économique du Val de Saône (CO.P.I.E.VAL)

Un contrat territorial innovant d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques dans lequel est intégré le Pays Plaine de Saône Vingeanne avec trois autres cantons limitrophes.

Trois Axes de travail :

- ✓ Mise en place d'une stratégie d'actions pour le développement des entreprises pour l'emploi
- ✓ Mise en place d'une stratégie d'actions pour la valorisation des Ressources Humaines et l'emploi
- ✓ Emergence d'un projet territorial pour le développement économique et l'emploi

Trois instances de réflexion et de décisions :

- ✓ Conseil d'orientation de Pays : décision sur l'éligibilité des projets
- ✓ Conseil de développement : avis sur les projets présentés
- ✓ Comité Local d'Examen des Projets : suivi des projets avec les partenaires

### 3) Le territoire du pays Plaine de Saône Vingeanne



#### 4) La charte de Pays

##### Quatre défis pour le Pays de Plaine de Saône Vingeanne à horizon des dix prochaines années

La Charte du Pays Plaine de Saône Vingeanne constitue d'abord une projection du territoire « idéalement voulu par ses acteurs ». Le Pays Plaine de Saône Vingeanne se fixe **quatre défis majeurs** à relever pour les dix prochaines années. Ces derniers font précisément écho aux principaux enjeux repérés dans le « diagnostic partagé » du Pays :

- « **Une identité économique du Pays à renouveler** » : Cette première ambition du Pays se justifie d'abord par un double constat. D'une part, le territoire présente une véritable cohésion territoriale de par les caractéristiques du tissu économique qui lui sont propres : poids des activités industrielles, dynamisme des activités du secteur primaire et des activités induites, atouts spécifiques en matière de valorisation touristique, ... D'autre part, des enjeux forts d'adaptation de ce tissu économique doivent dès à présent être appréhendés par l'ensemble des acteurs locaux.
- « **Une amélioration des services à la population organisés à partir des principaux bourgs-centres** » : Le Pays Plaine de Saône Vingeanne ne s'organise pas selon une armature urbaine pyramidale et hiérarchisée distinguant un pôle urbain et économique principal rayonnant sur l'ensemble du Pays et des pôles secondaires relais. Si Auxonne constitue un véritable pôle de premier ordre, celui-ci ne peut prétendre assurer une fonction d'entraînement pour l'ensemble du Pays. Il y a donc lieu de s'appuyer tout autant sur les autres bourgs-centres du territoire. Cette approche polycentrique ne signifie pas pour autant l'absence de parti d'aménagement dans la localisation et le renforcement des services à la population. Il s'agit bien de différencier les services de rayonnement intercommunal des offres de proximité.
- « **L'exigence de développements économique et périurbain de qualité dans un Pays rural de plaines et de vallées alluviales** » : Le positionnement périurbain du Pays à la frange Est de l'agglomération dijonnaise mais aussi au voisinage des pôles urbains de Dole et de Gray confère au territoire une attractivité résidentielle et économique croissante. Les perspectives de renforcement des échanges sur l'axe inter régional du Val de Saône laissent à prévoir de nouvelles dynamiques. Par ailleurs, la géographie de plaines et de vallées du Pays singularise le territoire et lui confère de fortes fonctions écologiques d'intérêt inter régional. En conséquence, les acteurs du Pays souhaitent concilier les exigences de préservation et de développement sur la base d'une expansion maîtrisée et qualitative du territoire.
- « **Des collaborations et des alliances à tisser avec les territoires voisins** » : Quels que soient les domaines à appréhender dans le cadre de la démarche du Pays Plaine de Saône Vingeanne, les prolongements territoriaux au-delà du périmètre du Pays apparaissent inévitables compte tenu de la pluralité d'inscription de tout ou partie du territoire dans d'autres logiques d'appartenances. Les partenariats et les alliances à tisser s'établiront de manière pragmatique, tout particulièrement en direction de l'agglomération dijonnaise, du canton de Genlis, du Pays Beaunois - qui intègre notamment les cantons de Seurre et de Saint-Jean-de-Losne - du Pays Seine-et-Tilles en Bourgogne mais également les Pays franc-comtois et haut-marnais limitrophes.

Ces quatre défis, à partir desquels l'ensemble des politiques de Pays sont ordonnancées ci-après, visent ainsi à dégager un sens et une cohérence globale des initiatives tant publiques que privées qui feront jour dans le Pays pour les dix prochaines années.

Il s'agit de gager que la globalité des actions qui s'engageront au Pays - conformément aux modalités exprimées ci-après - permettra d'aboutir en 2014 à un Pays Plaine de Saône Vingeanne fonctionnant sur de nouvelles dynamiques économiques, s'organisant sur un maillage performant et renforcé de services à la personne et valorisant un cadre de vie préservé et identitaire.

**DECLINAISON DES NEUF ORIENTATIONS  
STRATEGIQUES REPEREES**

**Une politique de développement pour l'économie et l'emploi de la Plaine de Saône Vingeanne**

- 1- Optimiser les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des entreprises
- 2- Soutenir le développement des filières économiques locales : forêt, agriculture, tourisme, ...
- 3- Initier une gestion territoriale de l'emploi et des compétences

**Une politique d'aménagement et de gestion durable de l'espace Plaine de Saône Vingeanne**

- 4- Anticiper et promouvoir un développement urbain de qualité
- 5- Préserver et valoriser le patrimoine environnemental et tout particulièrement la ressource en eau et les zones humides du Pays
- 6- Favoriser la mobilité et les échanges au sein du territoire

**Une politique de services à la population en Plaine de Saône Vingeanne, vecteur de cohésion  
et d'intégration locale**

- 7- Connaître, mobiliser et mettre en réseau les opérateurs locaux des services à la population
- 8- Renforcer la qualité et la diffusion des services à la population

**Une politique  
d'animation du  
projet de  
territoire de la  
Plaine de Saône  
Vingeanne**

- 9- Renforcer la mobilisation et l'organisation des acteurs pour la mise en œuvre du projet de Pays

**Programme d'action 2005-2006 organisé autour de 27 fiches actions**

- 15 Fiches Actions « Economie – Emploi »
- 6 Fiches Actions « Aménagement du Territoire »
- 4 Fiches Actions « Services à la Population »
- 2 Fiches Actions « Animation de la démarche Pays »

## Evaluation du contrat de Pays 2005-2006

### Préambule

L'évaluation doit constituer un moment de prise de recul sur les actions menées sur le territoire dans le cadre du Pays. Il s'agit d'apprécier la valeur des actions réalisées et en cours au regard du projet d'origine, d'analyser les réalisations ou les absences de réalisations en vue d'améliorer les performances, d'identifier les axes de travail qui doivent être poursuivis, mais aussi de rendre lisible et visible l'action du pays, en permettant à terme une communication sur ces résultats.

### Finalités et enjeux de l'évaluation

L'évaluation est destinée à :

- mesurer l'intérêt de la démarche Pays et de son fonctionnement pour le territoire
- informer les citoyens sur ce que fait le Pays et sur l'utilisation des crédits
- identifier les actions et/ou objectifs non réalisés qui doivent être poursuivis dans le cadre de la prochaine période de contractualisation.
- communiquer sur les actions du Pays

### Objectifs de l'évaluation

A l'issue du travail sur l'évaluation technique et financière d'une part, et sur l'évaluation qualitative d'autre part, l'évaluation devra répondre aux questions évaluatives suivantes :

- o L'articulation Urbain / Rural
- o Le processus de choix des projets
- o Le partenariat
- o L'organisation territoriale

### Méthodologie

L'évaluation est réalisée en interne par les animateurs du Pays. Une analyse quantitative est effectuée à partir du tableau physico-financier et l'analyse qualitative à travers le témoignage d'un grand nombre d'acteurs du territoire et de partenaires.

### Champs d'action

Tout d'abord, les évaluations quantitative et qualitative reprendront l'ensemble des questions incluses dans l'évaluation régionale et les propres questions du territoire.

#### *Evaluation régionale :*

- L'articulation Urbain / Rural
- Le processus de choix des projets
- Le partenariat
- L'organisation territoriale
- Les plus values

## Partie 1 Bilan physico-financier du contrat de Pays

### Objectifs de l'évaluation quantitative

Quelles ont été les actions réalisées dans le cadre du Pays ? Les aides ont-elles été réparties équitablement sur le territoire ?

Quel est le taux de réalisation des actions engagées ?

Quelle est la répartition des montants de subvention accordée par territoire, par thématique, par type de maître d'ouvrage ?

En ce qui concerne les données techniques et financières, l'évaluation s'appuiera sur le tableau de suivi financier des actions, ainsi que sur la Charte du Pays et le contrat de Pays et ses fiches actions.

(Le tableau de suivi financier contient les informations suivantes : intitulé du projet, type de contrat/convention concerné, typologie de l'opération, nom du maître d'ouvrage, nature du maître d'ouvrage, localisation et périmètre de l'action, axes et fiche action concerné, date de validation par le Pays, montant total du projet, montants engagés et mandatés pour tous les cofinanceurs)

### 1) Etat d'engagement financier du contrat au 31/12/2006

Le Pays Plaine de Saône Vingeanne a signé le contrat de Pays 2005-2006 le 21 décembre 2004 (relevant du programme 22 du contrat de plan Etat-Région).

Les enveloppes financières dont a bénéficié le Pays sont de 1 542 625 € (515 000 € de l'Etat et 1 027 685 € de la Région), des aides dans le cadre de la ville d'appui et des crédits d'accompagnement du Conseil Général ont également été accordées.

	Montant	Engagement	Reste à réaliser
<b>Enveloppe FNADT Pays</b>	515 000	359 599	<b>155 401*</b>
<b>Enveloppe CRB Pays</b>	1 027 685	957 745	<b>69 940**</b>
<b>CRB Ville d'appui</b>	327 186	0	<b>327 186***</b>
<b>CG 21:crédits d'accompagnement</b>	140 000	123 647	<b>16 353</b>
<b>Total</b>	2 009 871	1 440 991	<b>568 880</b>

### Dispositif COPIEVAL :

Le COPIEVAL (Comité de Pilotage Économique Du Val de Saône) est composé de 7 cantons : les quatre cantons du pays et les cantons de Genlis, Seurre, Saint Jean-de-Losne) est qualifié comme un dispositif territorial innovant d'anticipation et d'accompagnement des mutations économiques selon trois axes : le développement des entreprises, la valorisation des Ressources Humaines et l'attractivité du territoire.

Ce dispositif économique a bénéficié d'un financement à 100% pour les années 2004-2005 et 2006 de la part de l'Europe (Fonds FSE : 50% soit 225 000 €), de l'Etat (120 000 €) et du Conseil Général (105 000 €).

## **Remarques : Projets déposés dans le cadre de l'avenant (2007)**

### \*Financement de l'Etat (155 401€) :

- o Salle culturelle – Ville d'Auxonne
- o Boucles locales de randonnées - Communauté de Communes du Mirebellois
- o Réalisation du schéma intercommunal d'opportunité - Communauté de Communes du Mirebellois

### \*\* Financement du Conseil Régional (69 940 €):

- o Equipement d'accueil multiservices économie, emploi, insertion - Ville d'Auxonne

### \*\*\*Financement du Conseil Régional : enveloppe ville d'appui (327 186 €) :

- o Salle de diffusion culturelle – Ville d'Auxonne (contrat ville d'appui)

Suite au dépôt de ces derniers dossiers, l'enveloppe du Conseil Régional sera entièrement consommée, celles de l'Etat et du Conseil Général seront presque entièrement consommées (Etat : 499 600 € sur 515 000 €, conseil général 14 486 € sur 140 000 €) .

## **Les montants des projets**

Nombre de dossiers déposés : 50

Montant total des travaux : 4 871 650 €

Montant moyen par opération : 97 433 €

Montant moyen de subventions : 64 598 € soit un pourcentage moyen de 66%

## **2) L'implication des différents partenaires**

Montant des aides toutes subventions confondues : 3 229 947 €

L'Etat et le Conseil Régional dans le cadre du volet 22 du CPER ont permis la mobilisation de moyens financiers pour la réalisation de projets.

### **Enveloppe contrat de Pays (programme 22 du CPER)**

#### Etat :

CPER 359 599 €

#### Région :

CPER 957 745 €

Autres sources de financements

#### Conseil Général

Crédits d'accompagnement 123 647 €

**Financements hors contrat de Pays**

Conseil Général

Aides sectorielles 575 379€

Etat

Autres fonds 125 263 €

Dotations 795 988 €

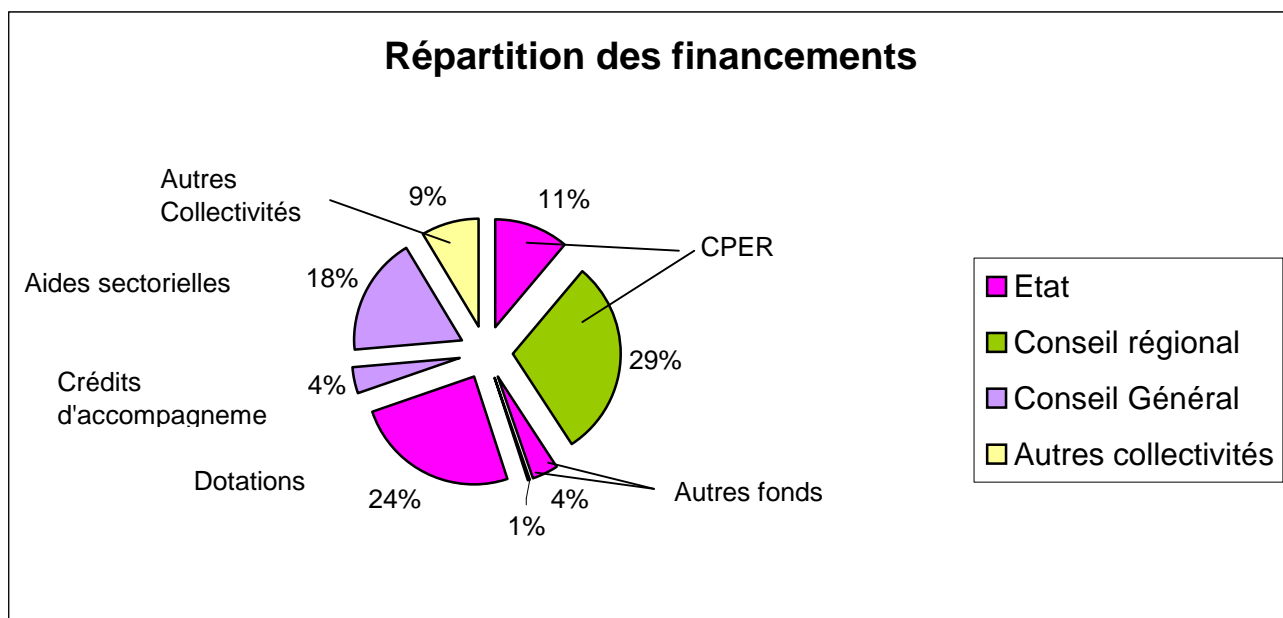
Région

Autres fonds 16 347 €

Autres collectivités

279 979 €

(CAF, autres collectivités)



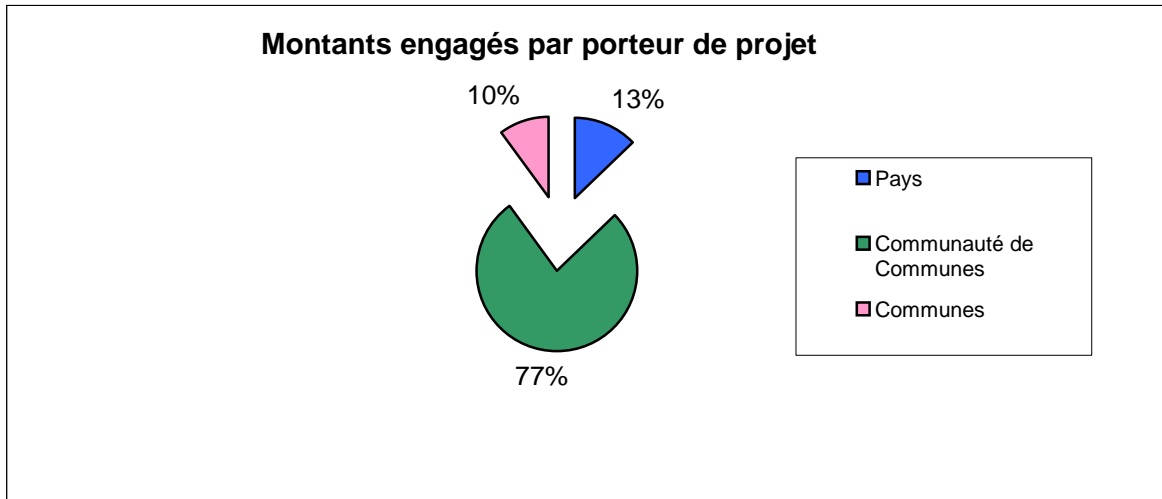
**Une forte mobilisation des enveloppes Etat/Région CPER, des dotations de l'Etat et aides sectorielles du Conseil Général.**

**Forte mobilisation des collectivités**

Porteur de projet	Montants engagés	Montant des subventions	Auto financement
Pays *	601 388	473 928	127 854
Communauté de Communes	3 605 359	2 381 652	1 223 958
Communes	467 322	106 839	360 483(1)

\* échelle Pays : porté par la Communauté de Communes, chef de file de la thématique du projet

(1) : un projet d'investissement n'a pas obtenu un taux significatif d'aides (au vu de son projet)



**Les communautés de Communes ont joué un rôle primordial dans le contrat de Pays, elles portent ainsi presque tous les projets et ont pu mobiliser l'ensemble des subventions.**

#### **Implication des privés**

Aucun projet n'a été porté par un privé. Tous les porteurs de projets sont les communautés de communes, les communes et la chambre d'agriculture.

*Les enveloppes du programme CPER volet 22 sont presque entièrement consommées. 50 dossiers déposés pour un montant de travaux de 4,8 millions d'euros. Une mobilisation très forte des crédits du Programme 22 et des aides sectorielles. Les collectivités sont les porteurs de projets.*

### **3) Les projets financés par le programme CPER 22**

#### **Etat : ingénierie, projets d'investissements et de multiples projets**

##### Les projets soutenus

L'Etat au titre du programme 22 du CPER a participé aux frais de fonctionnement du Pays (environ 26% de l'enveloppe) mais a permis la réalisation de multiples projets : 24 projets dont 15 dossiers dont le montant est inférieur ou égal à 10 000 €. Cependant, quelques lourds investissements ont été aidés (projets de 150 000 € et de 1 000 000 € de coût total).

##### Bénéficiaires de ces aides :

Près de la moitié des projets soutenus sont des projets à l'échelle du Pays (ingénierie et schémas).

Les communautés de communes ne représentent que 10% des bénéficiaires et les communes 40%. Ce dernier chiffre s'explique par la présence de la ville d'Auxonne qui a déposé de nombreux dossiers.

#### **Conseil régional : soutien à de lourds projets d'investissements**

##### Projets soutenus

L'animation du Pays représente 14% de l'enveloppe, de lourds projets d'investissements représentent un montant de subventions de 47 000€ à plus de 340 000€.

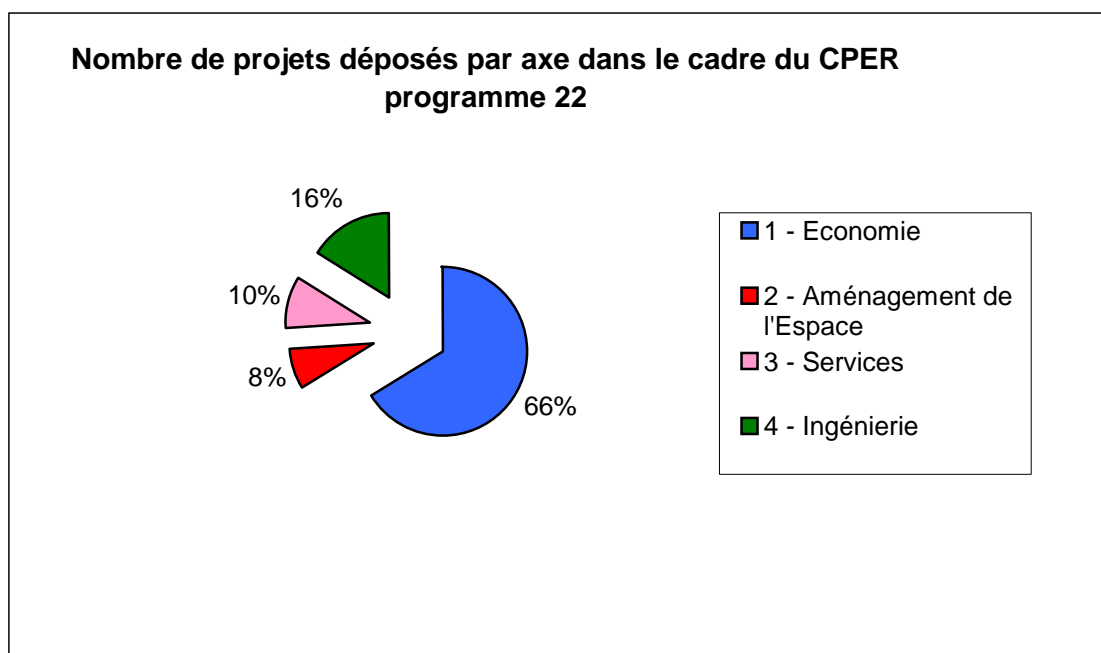
Au total, le conseil régional à travers ce fond a permis la réalisation de 20 projets.

Bénéficiaires de ces aides :

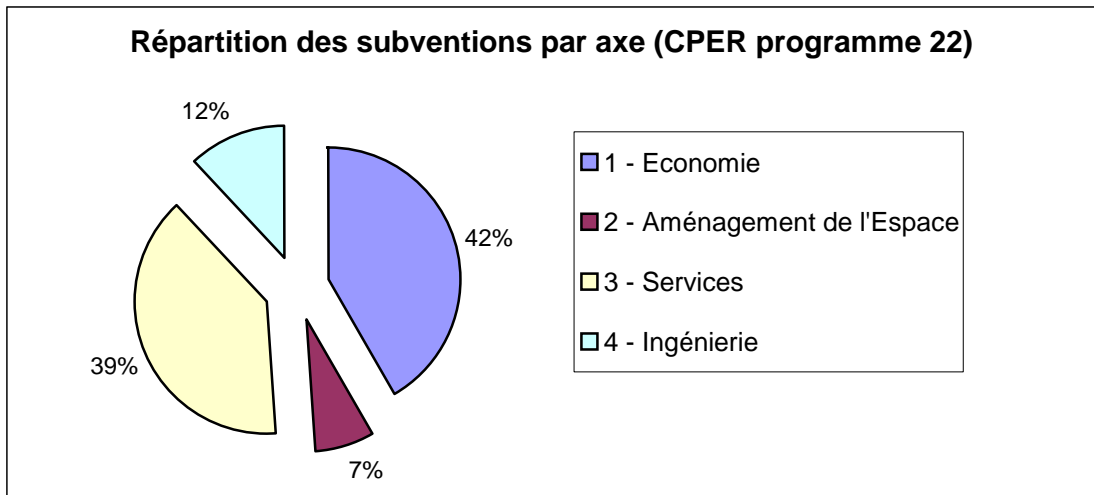
6 projets sont d'échelle Pays, 4 projets sont portés par des communes et 8 par des Communautés de Communes, 2 par la chambre d'agriculture.

**4) Les axes d'intervention du programme 22**

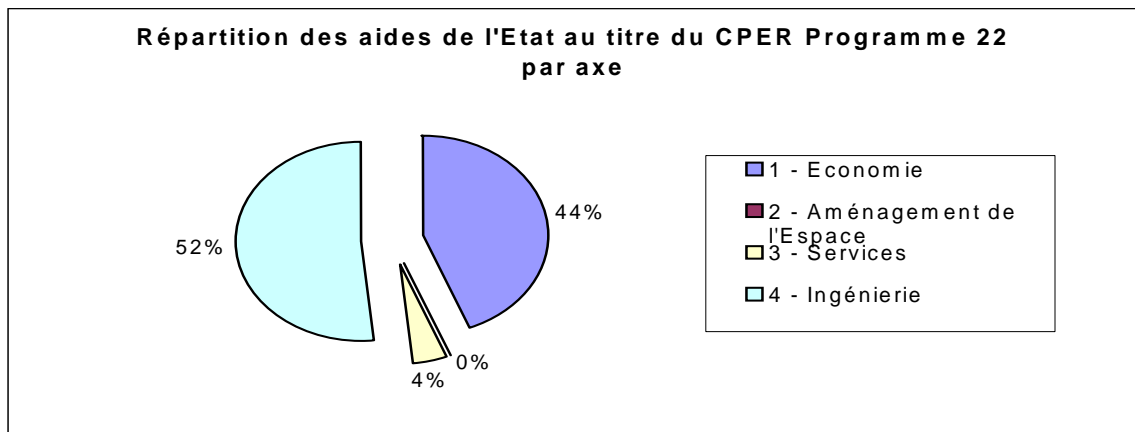
Axes	Nombre de projets	Montant total des subventions	Subventions Etat CPER volet 22	Subventions Région CPER volet 22
1 Economie	33	1 139 908	157 619	498 820
2 Aménagement de l'espace	4	193 626	0	24 710
3 Services	5	1 073 142	15 996	297 715
4 Ingénierie	8	322 484	185 984	136 500



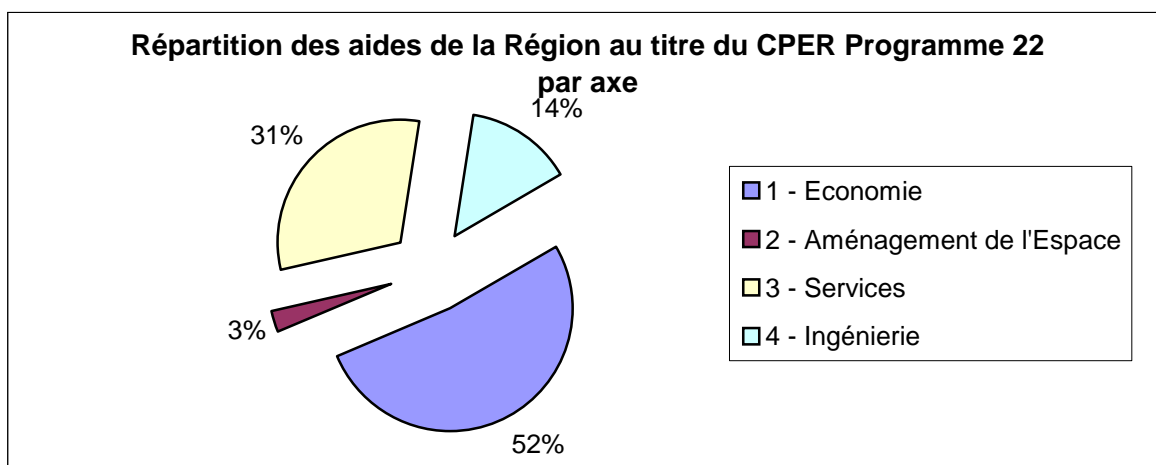
Les projets d'ordre économique représentent presque les  $\frac{3}{4}$  des dossiers déposés. Ce phénomène s'explique par le nombre très important de dossiers touristiques.



Les subventions sont réparties sur les axes économie (dont le tourisme) et les services. En effet, ces axes comprennent tous les projets liés au tourisme, l'économie et l'enfance-jeunesse.



Les subventions de l'Etat au titre du CPER se focalisent sur l'ingénierie du Pays ainsi que sur les très nombreux projets liés au tourisme notamment.



Les subventions du Conseil Régional au titre du CPER se sont orientées vers l'économie (lieu de rencontre économique, étude économique,...), les services (enfance jeunesse notamment) et l'ingénierie du Pays.

#### Mobilisation très dynamique en 2006

	2005	2006
Nombre de projets (présentés au CLEP)	12	38

Le contrat de Pays (premier contrat du territoire) a été signé le 21 décembre 2004 pour une mise en œuvre en 2005 et 2006.

Le nombre de 12 dossiers déposés en 2005 sur un total de 50 dossiers s'explique par le temps de mise en place du territoire (travail en commun, appropriation du dispositif Pays).

D'autre part, beaucoup de dossiers ont été déposés en 2006 du fait de la volonté des porteurs des projets et de la présence d'animateurs thématiques sur le territoire de Pays.

#### 5) Etat du mandatement des partenaires dans le cadre du programme 22

Etat : 140 233 €

Région : 171 455 €

Ces faibles montants de mandatement s'expliquent par le fait que de nombreux projets sont en cours de réalisation.

*La contractualisation a permis la réalisation de nombreux projets dont de lourds projets d'investissements : 1,3 millions d'euros.  
De nombreux projets d'ordre économiques (dont le tourisme) et de services (structures d'accueil d'enfance) ont été très réalisés.  
Les 3/4 des dossiers ont été déposés la deuxième et dernière année du contrat.*

## 6) Répartition des aides du programme 22 sur le territoire du Pays

Le Pays comporte quatre communautés de communes :

### Répartition des enveloppes Pays par collectivités

	CRB	Etat
<b>CC Auxonne</b>		
Etude ZA	25 000	
Etude Musée	15 000	9 000
Banque de matériel		2 473
Chemin de randonnées		3 000
Forum emploi	10 290	
Aires camping car		6 569
Halte nautique		13 507
Aménagement OT		208
<b>Total</b>	<b>50 290</b>	<b>34 757</b>

#### Remarque : projets 2007

Lieu de rencontre économique

Salle culturelle

#### CC Pontailier

Lieu économique	340 930	
et enfance jeunesse		
Aires camping car (3)	10 610	
Maison de l'eau	29 080	18 001
Aménagement ZA	20 370	
Chemin de randonnées		2 911
Banque de matériel		2 494
Point I		2 500
Aménagement OT		2 404
<b>TOTAL</b>	<b>400 990</b>	<b>28 310</b>

#### CC Mirebellois

CLSH	130 860	
Banque de matériel		2 500
Point I		2448
Aménagement OT		1 372
Ecole de musique	166 855	
<b>Total général</b>	<b>297 715</b>	<b>6 320</b>

Remarques : projets 2007

Etude économique

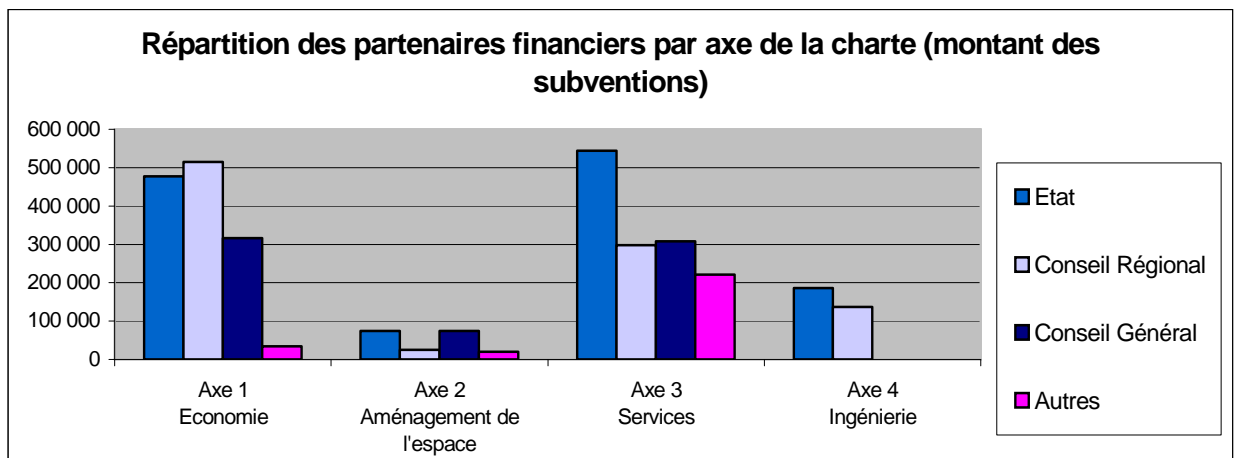
Boucles de randonnées

#### CC Val de Vingeanne

Lieu économique	47 540	
et enfance jeunesse		
Chemin de randonnées		3 000
Aires camping car		2 756
Halte nautique		49 041
<b>TOTAL</b>	<b>47 540</b>	<b>54 797</b>

**7) Répartition financière par axe de la charte : toutes subventions confondues**

	Total travaux		Etat		Conseil Régional		Conseil Général		Autres		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Axe 1 économie</b>	1 873 237	<b>38</b>	477 120	<b>25</b>	515 167	<b>28</b>	316 471	<b>17</b>	34 311	<b>2</b>	1 343 069	<b>72</b>
<b>Axe 2 Aménagement de l'espace</b>	270 217	<b>6</b>	73 916	<b>27</b>	24 710	<b>9</b>	74 638	<b>28</b>	20 408	<b>8</b>	193 672	<b>72</b>
<b>Axe 3 Services</b>	2 320 216	<b>48</b>	543 830	<b>23</b>	297 715	<b>13</b>	307 917	<b>13</b>	221 260	<b>10</b>	1 370 722	<b>59</b>
<b>Axe 4 Ingénierie</b>	407 980	<b>8</b>	185 984	<b>46</b>	136 500	<b>33</b>	0	<b>0</b>	0	<b>0</b>	322 484	<b>79</b>
<b>Total</b>	4 871 650		1 280 850	<b>26</b>	974 092	<b>20</b>	699 026	<b>14</b>	275 979	<b>6</b>	3 229 947	<b>66</b>



## Mobilisation par axe

Les projets en moyenne ont bénéficié d'un taux de 66% d'aides.

L'Etat à travers ses différents fonds et dotations a apporté plus de 1,2 millions d'euros, le Conseil Régional, plus de 974 000 € (presque uniquement au titre du programme 22 du CPER), le Conseil Général près de 700 000 € (notamment par ses aides sectorielles). D'autres aides ont été sollicitées : la CAF concernant les projets d'investissement liés à la construction de bâtiment enfance/jeunesse.

L'axe économie a permis la réalisation de 1,8 millions de travaux soit 38% de l'ensemble des travaux et a mobilisé 72% de subventions.

Axe aménagement de l'espace : environ 270 000 € de travaux soit 6% et 72% de subventions.

Axe services : 2,3 millions de travaux soit 48% et 59% de subventions.

Axe ingénierie : environ 400 000 € de travaux soit 8% et 79% de subventions.

Les axes économie et services sont les axes de la charte les plus consommateurs en terme de montant de travaux. Cependant deux projets économiques comprennent une partie services (petite enfance).

## Axe économie

### Quelques chiffres :

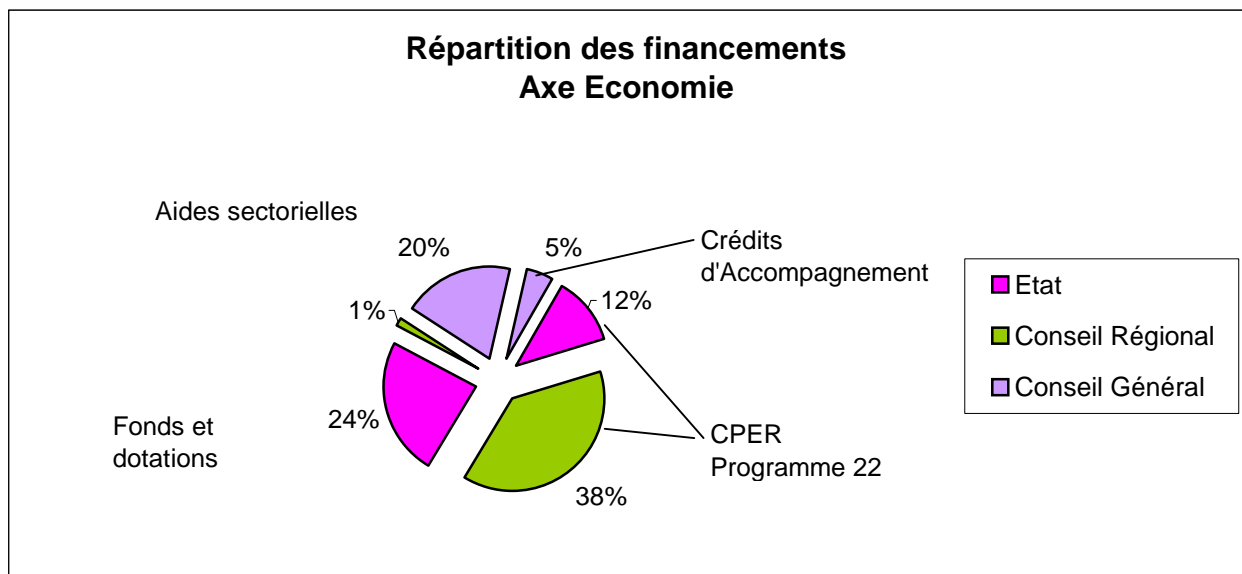
1,8 millions € de travaux (38% du total des travaux)

33 projets

1,3 millions € d'aides

Montant moyen par projet : 56 764 €

Montant moyen des aides : 40 699 €



Intervention sur de multiples projets dont le tourisme

3 dossiers (dont 2 études) de zones d'activités, 2 projets de création de lieu économiques, 21 projets tourisme (chemin de randonnées, halte nautique et camping-car, schémas, aménagement office de tourisme), 4 projets de services

Même si cet axe mobilise presque la moitié du total des travaux, il faut cependant noter que de multiples projets ont un coût relativement faible : 16 projets ont un montant égal ou inférieur à 10 000 €. Ce constat est dû aux dossiers tourisme et aux dossiers de moyens d'animation mutualisés (banque de matériel).

Sur les 33 projets, 21 projets sont d'ordre du tourisme. Les montants de ces projets touristiques vont de 694 € à 163 000 €,

De lourds projets d'investissement ont pu être réalisés dans le cadre de cet axe économie pour des montants allant de 60 000 € à plus de 800 000 €.

Tous les projets sont portés par des collectivités (20 par les communautés de communes et 10 par les communes).

Intervention des partenaires financiers

Dans le cadre du programme 22, l'Etat a été sollicité à hauteur de 157 610 € (8%) et le Conseil Régional 498 820 € (26%). L'Etat, de plus, a soutenu fortement des projets dans le cadre des ses fonds et dotations 319 510 € (17%). Une demande d'aide a été demandée au conseil Régional dans le cadre de ses aide sectorielles : 16 347 € (1%). Le Conseil Général a été sollicité à hauteur de 60 003 € (3%) de crédits d'accompagnement et de 256 468 € (14%) d'aides sectorielles.

Axe aménagement de l'espace

Quelques chiffres :

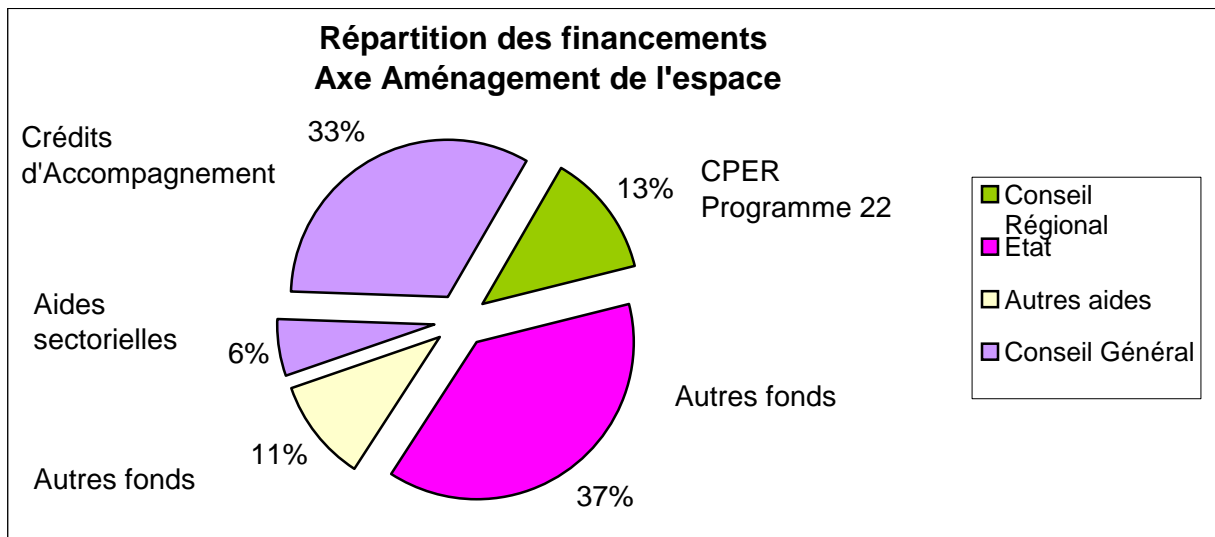
270 217 € de travaux (6% du total des travaux)

4 projets

193 672 € d'aides

Montant moyen par projet : 67 554 €

Montant moyen des aides : 48 418 €



4 projets déposés : agriculture, habitat, architecture et paysage.

La chambre d'agriculture a réalisé en 2005 et 2006 des actions de formation et de sensibilisation sur les pratiques agricoles durables.

Deux projets à l'échelle Pays ont été déposés : un programme de l'Habitat et un cahier de recommandations architecturales et paysagères.

La chambre d'agriculture est le seul porteur de projet dans la mise en œuvre du contrat de Pays hormis les communautés de communes et les communes.

Intervention des partenaires financiers

Dans le cadre du programme 22, le Conseil Régional a été sollicité à hauteur de 24 710 € (9%). L'Etat n'est pas intervenu au titre du programme 22 mais par d'autres fonds : 73 916 € (27%). Le Conseil Général a été sollicité à hauteur de 63 644€ (23%) de crédits d'accompagnement et de 10 993 € (4%) d'aides sectorielles. D'autres aides ont été sollicitées 20 408 € (8%).

Axe services

Quelques chiffres :

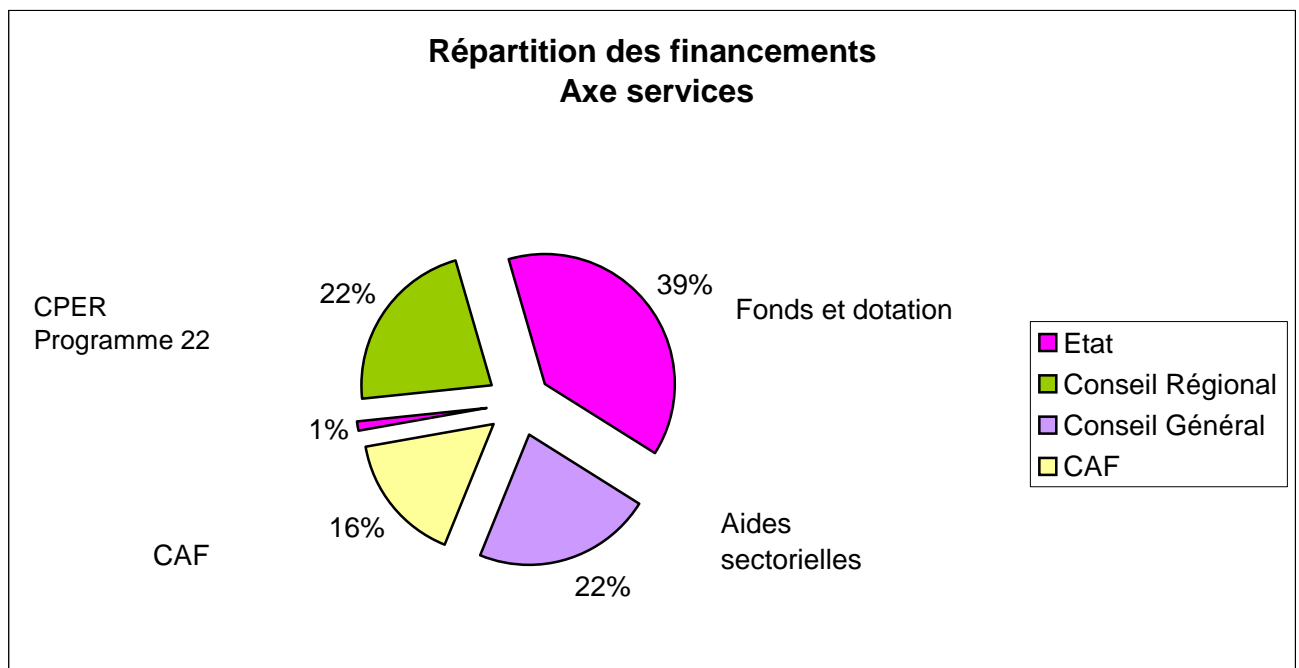
2,3 millions € de travaux (48% du total des travaux)

5 projets

1,3 million € d'aides

Montant moyen par projet : 464 043 €

Montant moyen des aides : 274 144 €



De lourds projets d'investissements

5 projets dont deux liés à la vie associative (guide et fête des associations) et 2 projets de création de locaux petite enfance et une école de musique.

Les locaux petite enfance et l'école de musique représentent de lourds budgets : jusqu'à un million d'euros.

Tous les projets sont portés par des communautés de communes, la communauté de communes d'Auxonne Val de Saône porte la thématique vie associative.

#### Intervention des partenaires financiers

Dans le cadre du programme 22, l'Etat a été sollicité à hauteur de 15 996 € (0,7%) et le Conseil Régional 297 715 € (16%). L'Etat, de plus, a soutenu fortement des projets dans le cadre des ses fonds et dotations 527 834 € (23%). Le Conseil Général a été sollicité à hauteur de 307 917 € (13%) d'aides sectorielles. La CAF est intervenue à hauteur de 221 260 € soit 10%.

#### Axe ingénierie

##### Quelques chiffres :

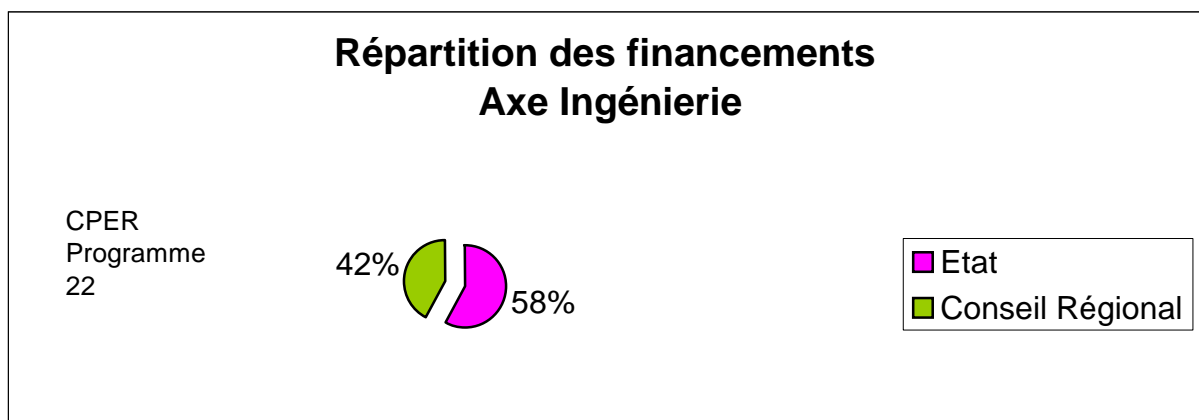
407 980 € de travaux (9% du total des travaux)

8 projets

322 484 € d'aides

Montant moyen par projet : 50 997 €

Montant moyen des aides : 40 310 €



#### Une montée en puissance des moyens d'ingénierie

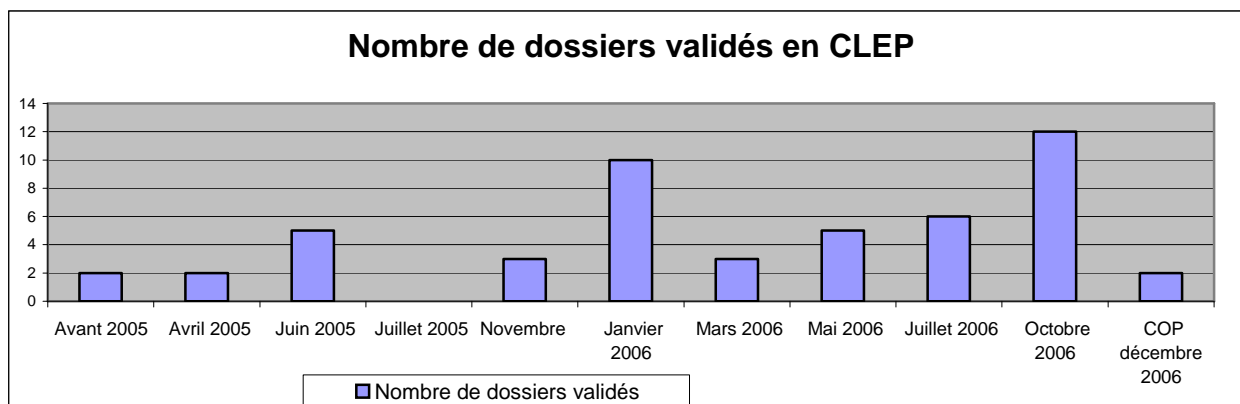
Le nombre d'animateurs du Pays a augmenté durant la mise en œuvre du contrat : de 1 animateur début 2005 et 3 début 2006.

Le contrat de Pays avait identifié un autre poste d'animateur : coordinateur enfance/jeunesse. Ce poste n'a pas été créé en raison d'animateurs déjà présents au sein des communautés de communes.

#### Intervention des partenaires financiers

Dans le cadre du programme 22, l'Etat a été sollicité à hauteur de 185 984 € (46%) et le Conseil Régional 136 500 € (33%).

## 8) Périodicité des CLEP et nombre de projets validés.



### Dossier refusé lors des CLEP

Un seul dossier a été refusé lors d'un CLEP (juillet 2005). Ce dossier « ne remplit pas les conditions nécessaires pour répondre aux objectifs de la fiche action du Contrat de Pays. »

### Dossiers reportés

Deux dossiers présentés lors du CLEP du mois d'octobre ont été reportés car ces derniers n'étaient pas finalisés. Ainsi, ces dossiers sont contenus dans l'avenant de durée au contrat de Pays.

## Partie 2 Evaluation qualitative

### 1) Préambule

#### Objectif

L'analyse qualitative porte sur les impacts du Pays et de son fonctionnement sur le territoire, en matière d'organisation territoriale, de démocratie, de développement durable.... Enfin, au-delà des actions mises en œuvre, le Pays a-t-il permis :

- d'améliorer la coopération intercommunale
- de développer la démocratie participative
- de développer des actions transversales
- de contribuer à la protection de l'environnement
- de contribuer au développement économique local...
- de dégager les priorités stratégiques de développement du territoire
- d'apporter des moyens supplémentaires, financiers et en ingénierie

Cette évaluation qualitative est réalisée avec le concours de personnes ressources rencontrées individuellement et sous forme de groupes de travail (cf rôle des acteurs).

#### Méthodologie

Afin d'évaluer le contrat de Pays 2005-2006 de manière qualitative, de nombreux acteurs du Pays ont été interrogés. Un questionnaire a ainsi été élaboré (en s'appuyant sur les questions évaluatives régionales) pour aborder de multiples questions :

- lisibilité du Pays (perception du Pays, moyens de communication)
- fonctionnement du Pays (processus de sélection et instruction des projets, rôle des instances)
- organisation territoriale (convention de partenariat, implication des collectivités, périmètre)
- partenariat (rôle des acteurs, des partenaires financiers, des collectivités)
- plus values du pays

#### Rôle des acteurs dans l'évaluation qualitative

- Comité de pilotage Pays : Conseil d'Orientation de Pays  
Définition de la méthodologie, suivi et validation de l'évaluation
  
- Rencontres individuelles  
Présidents et secrétaires générales des 4 Communauté de Communes  
M Sanz, maire d'Auxonne et le secrétaire général  
Les porteurs de projet (MM Brunold et Malou, maire de Saint Seine, la Chambre d'agriculture)  
M De Broissia, président de l'association de pré-figuration du Pays  
M Thomas, président du conseil de développement
  
- Groupes de travail  
Conseil de développement  
Réunion technique entre les animateurs du Pays et les techniciens des partenaires financiers  
Offices du tourisme  
CDT  
Coordinateur du COPIEVAL  
Partenaires touristiques du territoire  
Associations par canton

**2) Contrat de Pays 2005 -2006 : bilan des projets déposés/ non déposés**

**Axe 1 : Economie**

Fiche action	Dossier Déposé	Dossier non déposé	Remarques
<b>1.1 Espaces d'accueil économiques</b>	Schéma de cohérence élaboré par les Pdt. des CC du COPIEVAL		Approuvé par les Pdt. des CC du Pays Plaine de Saône Vingeanne. Approbation de principe pour les autres CC (Genlis – Rives de Saône)
	Schémas intercommunaux économiques CC Auxonne et Pontailler	Schéma intercommunal économiques CC Mirebellois	Schéma intercommunal économique CC Val de Vingeanne: pas de projet déclaré. CC du Mirebellois : projet déposé en 2007 dans le cadre de l'avenant de durée. L'étude d'opportunité devrait démarrée d'ici juin 2007.
	Requalification du site d'Auxonne	Requalification du site de Vonges	
	Aménagement ZA CC Pontailler	Aménagement ZA CC Auxonne et Mirebellois, Arceau	Réalisation des aménagements de la ZA pour permettre l'installation de STN Câblage et d'autres entreprises éventuellement en limitant les coûts à l'apport en bordure de propriété es réseaux.

<p><b>1.2 Maintenir une observation en continu de l'offre d'accueil économique (foncier, immobilier)</b></p>	<p>Renforcement et extension de «l'outil CCI » existant Réalisation d'une plaquette des ZA du territoire du COPIEVAL</p>	<p>Appel d'offre fait après de la CCI de DIJON sans réponse de leur part</p>	
<p><b>1.4 Stimuler et conforter le tissu des entreprises artisanales et commerciales du Pays par l'accompagnement à leur modernisation</b></p>			
<p><b>1.5 Soutenir le renforcement et l'élargissement des réseaux et services inter-entreprises</b></p>	<p>Banque de matériel CdC Auxonne, Pontailier et Mirebellois</p>		<p>Banque de matériel : pas de dépôt de dossier de la CC Val de Vingeanne</p>
<p><b>1.6 L'animation du réseau local des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'insertion</b></p>	<p>Lieux rencontre économique: Pontailier et Val de Vingeanne</p>		<p>Cadre : maison de l'emploi Lieu rencontre économique: Auxonne : projet déposé en 2007 dans le cadre de l'avenant de durée Comité de suivi du pilotage du COPIEVAL (Pdt. et vice Pdt. CC se réunissant tous les deux mois pour suivre l'avancée des projets et travaux. Réunion des 3 clubs des chefs d'entreprises</p>
<p><b>1.7 Coordination et mise en cohérence des événementiels de découverte des métiers et savoir-faire économiques locaux</b></p>	<p>Forum emploi à Auxonne</p>		<p>6 avril 2006 au 511 RT Auxonne – 400 visiteurs décomptés</p>

## Actions économiques

Le dispositif COPIEVAL à travers ses trois axes a permis la réalisation de nombreux projets. Ainsi, les actions du contrat de Pays ont été mises en place par ce dispositif.

### Action 1.3 : Coordonner et renforcer les actions en matière de soutien à la transmission des entreprises :

#### Chambre de Métiers :

- identification-cédants
- rencontres locales des artisans et des partenaires
- suivi des repreneurs
- visites des artisans et comptes rendus

#### CCI :

- sensibilisation des cédants
- promotion de la reprise d'activités existantes
- sensibilisation en direction des communes et intercommunalités
- renforcement et territorialisation des démarches d'audit et d'accompagnement

### Action 1.6 : L'animation du réseau local des acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'insertion :

- préparation du dossier maison de l'emploi et de la formation
- mise en place du dialogue social territorial élargi
- élaboration des cahiers des charges des actions en commun

### Action 1.8 : Soutien aux initiatives d'insertion par l'économie

- participation et soutien à l'étude sur l'entreprise d'insertion agrobio
- soutien à la relance de SYNERGEIQ

### Action 1.9 : Sensibilisation et accompagnement des entreprises dans la gestion prévisionnelle des ressources humaines

- actions de sensibilisation renforcée par les branches professionnelles avec peu de retombées (2 entreprises dans la démarche)
- questionnaire aux 2200 entreprises du COPIEVAL sur leurs compétences comportementales de base et transversales tous métiers attendus pour mettre en œuvre la première pré-qualification trans-sectorielle bâtiment, métallurgie, distribution, horticulture

### Action 1.10 : Renforcement de la filière légumière et maraîchère locale

- création de l'association légumes et terroirs en Val de Saône regroupant les Communautés de Communes, Producteurs, expéditeurs et transformateurs avec partenariat SAFER, Chambre agriculture, CCI
- élaboration du plan d'action à 15 ans de la profession et réalisation des premières actions :
- Restructuration de la filière Légumières (Association Légumes et terroir en Val de Saône/CC Pontailier, Auxonne, Genlis, Rives de Saône, CCI, Ch. Agri) :

- création entreprises Légumes+ STL : dossier à VITAGORA
- création légumerie Val de Saône
- restructuration parcellaire et irrigation (diagnostic état parcellaire et possibilité irrigation mené par la Chambre agriculture + convention CG21/Communauté de communes Auxonne Val de Saône/SAFER de portage en attendant la réaffectation de terres disponibles suite arrêt exploitation)
- Plate forme d'essai à TILLENAY dans le cadre DAMIER VERT sur le modèle PPLANETE LEGUME qui vient en appui technique
- diagnostic économique, financier et organisationnel des exploitations (porté par l'association)
- étude du marché des légumes du Val de Saône : financement CRB
- Image légumes Val de Saône : réponse appel à projet CRB
- Formation pratiques culturelles : réponse appel à projet CRB
- Formation à la gestion de la ressource pédoclimatique : réponse appel à projet CRB
- acquisition de matériels individuels et collectifs : réponse appel à projet CRB
- création ou réhabilitation de chambres froides pour régulation des flux de légumes
- ZAE sortie autoroute SOIRANS (CC Auxonne Val de Saône)

#### Action 1.11 : Développement d'une filière agro-industrielle locale non alimentaire

- discussion avec VEOLIA et SUEZ pour production de bioénergie à partir de biomasse humide (méthane) et sèche (vapeur et/ou électricité)

#### Action 1.12 : Observation et expérimentation de circuits-courts de commercialisation des produits agricoles de qualité

Pas d'action

De nombreux projets d'investissements ont été déposés afin de mettre en place des locaux de rencontre économique, ce dans le cadre de la maison de l'emploi.

#### Action 1.1 : Espaces d'accueil économiques

Le schéma de cohérence des zones d'activités a suscité la réflexion des collectivités et a permis d'effectuer une radiographie des futures zones d'activités et de planifier les vocations économiques de chaque communauté de communes en terme de lieu d'accueil économique.

Deux études économiques ont été réalisées, un seul projet d'aménagement de zone est en cours.

A noter également, la réalisation de la requalification du site Thomson par la ville d'Auxonne.

#### 1.2 Maintenir une observation en continu de l'offre d'accueil économique (foncier, immobilier)

Une plaquette des différentes zones d'activités (territoire COPIEVAL) a ainsi été réalisée afin de promouvoir les zones économiques à l'extérieur.

Le forum emploi qui s'est déroulé à Auxonne a permis la rencontre notamment des entreprises avec les jeunes.

<b>Axe 1 : Economie actions touristiques</b>			
<b>Fiche action</b>	<b>Dossier Déposé</b>	<b>Dossier non déposé</b>	<b>Remarques</b>
<b>1.13 Action de professionnalisation et de renforcement de l'accueil et de la promotion touristique</b>	Formations		4 formations réalisées sur 5 prévues initialement (accueil physique et téléphonique, internet, anglais). Participation assez faible.
	Points d'accueil et d'information: CdC Mirebellois et Pontailler		Mises en place pour l'été 2007
	Aménagement des OTSI Auxonne, CdC Mirebellois et Pontailler		En fonction de l'adhésion à la phase 2 de la démarche qualité de la FROTSI
<b>1.14 Mobilisation, mise en réseau des acteurs locaux et promotion partagée</b>	Eductours		Bonne participation des acteurs du tourisme du Pays. 2 thématiques : Vingeanne et Val de Saône qui ont permis de renforcer les liens entre prestataires.
	Guide et site internet		3 <sup>ème</sup> édition du guide « Bienvenue... » les OT attendent une révision de la maquette de Côte d'Or Tourisme. Site internet de Pays + CC Mirebellois + CC Pontailler en ligne fin 2007. Un administrateur désigné dans chaque collectivité a reçu une formation pour la mise à jour autonome en mai 2008.

Fiche action	Dossier Déposé	Dossier non déposé	Remarques
<p><b>1.15 Développer et renforcer le maillage d'équipement et touristiques d'animation touristique</b></p>	<p>Schéma de signalétique</p>		<p>Schéma réalisé. Implantation dans le cadre du futur contrat. Prévoir un complément d'étude spécifique à la véloroute en lien avec le Pays Beaunois.</p>
	<p>Schéma diversification des capacités d'hébergement et de restauration</p>		<p>Etude réalisée et rendu public en juin 2006. Préconisations à prendre en compte pour le futur contrat de Pays.</p>
	<p>Boucles randonnées CdC Auxonne, Pontailler et Val Vingeanne Halte nautiques : Auxonne, Saint Seine/Vingeanne</p>	<p>Boucles randonnées CC Mirebellois</p>	<p>CC Mirebellois : projet déposé en 2007 dans le cadre de l'avenant de durée. Haltes nautiques : Auxonne, réflexion sur un aménagement plus important pour l'accueil des plaisanciers (dossier PER). Saint Seine sur Vingeanne, difficultés pour la mise en œuvre du chantier.</p>
	<p>Aires camping car Heuilley, Lamarche, Pontailler, Auxonne, Fontaine Française</p>		<p>3 bornes opérationnelles dans le canton de Pontailler. Auxonne et Fontaine en cours de réalisation</p>
	<p>Etude de faisabilité du musée du maraîchage</p>		<p>Projets reportés: Musée Bonaparte et le camp romain de Mirebeau non réalisés à reporter dans le futur contrat de Pays.</p>
	<p>Aménagement : maison de l'eau</p>		<p>Ouverture de la MENP en juillet 2007.</p>

## **Actions touristiques**

Les actions touristiques prévues dans le 1<sup>er</sup> contrat de Pays ont permis aux collectivités de se doter d'équipements de base pour l'accueil de certains touristes : camping-caristes, plaisanciers, randonneurs... des publics plus particulièrement adeptes du tourisme vert et de pleine nature correspondant à l'image du Pays Plaine de Saône Vingeanne. Cette entité a besoin maintenant de s'affirmer en affichant clairement ces orientations en faveur des activités « nature » et de découverte du patrimoine locale.

La mise en valeur des objets touristiques sera facilitée par la mise en place de la signalétique, action très attendue par les prestataires et qui n'a malheureusement pas pu être envisagée en 2007. L'implantation de panneaux prévaut encore sur l'édition du guide papier ou de création de site internet. En amont des actions de communication initiée dans la démarche de Pays, il faut susciter la mise en réseau des acteurs du tourisme et l'appropriation du territoire par l'ensemble des habitants.

Si la plupart des actions touristiques inscrites au 1<sup>er</sup> contrat de Pays ont été ou seront réalisées prochainement, il faut noter la difficulté rencontrer par les collectivités pour définir et ensuite mettre en œuvre un projet.

**Axe 2 : aménagement de l'espace**

<b>Fiche action</b>	<b>Dossier Déposé</b>	<b>Dossier non déposé</b>	<b>Remarques</b>
<b>2.1 Encourager et accompagner les démarches locales de planification et promouvoir des opérations de qualité urbaine et architecturale</b>	Réunion d'information sur les documents d'urbanisme (octobre 2006) Cahier de recommandations architecturales et paysagères		
<b>2.2 Mise en place d'une politique locale de l'habitat de type Programme Local de l'Habitat (PLH), OPAH, PIG Habitat</b>	Elaboration du PLH	Suivi animation habitat	PLH en cours de réalisation. Les actions du suivi animation seront réalisées ensuite.
<b>2.3 Encourager, soutenir les pratiques agricoles durables</b>	Pratiques agricoles durables 2006 et 2007		
<b>2.4 Soutien aux actions de sensibilisation et découverte de l'environnement et des patrimoines</b>		Fonction d'éducateur à l'environnement	Convention avec la ligue de l'enseignement pour les activités de la base nautique à Auxonne et mise en place de la maison de la pêche
		Actions d'information, de conseil	Formation dans le cadre du cahier de recommandations dans le nouveau contrat
<b>2.5 Encourager et soutenir l'utilisation de nouvelles pratiques en matière d'énergies renouvelables</b>		Point I à la maison de la pêche	Envisagé dans le nouveau contrat

Fiche action	Dossier Déposé	Dossier non déposé	Remarques
2.5 Encourager et soutenir l'utilisation de nouvelles pratiques en matière d'énergies renouvelables		Etudes techniques	
		Soutien d'investissements	
2.6 Définition et mise en œuvre d'un Schéma de la mobilité et des déplacements à l'échelle du Pays		Plan de Déplacement de Pays	Schéma réalisé en 2007
		Soutien au démarrage de services	
	Equipements NTIC : Sati 21 Auxonne et CC Pontailler		

**La thématique habitat** a été une thématique forte dans le cadre de ce contrat de Pays, à travers la réalisation du Programme Local de l'Habitat. Cette réflexion a poussé les élus à se centrer sur l'urbanisme et l'habitat. Ainsi, une réunion d'information a eu lieu afin de donner des premières informations sur les documents d'urbanisme.

**Le cahier de recommandations architecturales et paysagères**, complémentaire au PLH, n'a pas été élaboré dans sa totalité en raison du temps imparti. Le Pays a missionné un bureau d'études seulement sur la partie diagnostic et des propositions de préconisations. La phase suivante : élaboration d'outils de communication sera effectué dans le cadre du nouveau contrat de Pays.

Une autre forme de sensibilisation sur les **pratiques agricoles durables** s'est déroulée par la chambre d'agriculture, ce pendant les deux années du contrat par de la communication et de la formation auprès des agriculteurs.

Les **actions liées à l'environnement et aux énergies renouvelables** ne se sont pas concrétisées : formation, sensibilisation, investissements. Ces dernières pourront se réaliser dans le cadre de la maison de l'eau, de la nature et de la pêche qui sera opérationnelle à la fin du premier semestre 2007 et par l'animation du cahier de recommandations.

La fonction d'un **animateur environnement** n'a pas été mise en place : la base de loisirs a été reprise en gestion par la ligue de l'enseignement et la maison de l'eau n'est pas opérationnelle. Des discussions pourront avoir lieu entre ces deux porteurs de projet.

Les élus du Pays, en considération avec tous les projets Pays, ont conscience de l'importance de la **mobilité** au sein du territoire et ont décidé de réaliser un schéma dans le cadre d'un deuxième contrat.

<b>Axe 3 : Services</b>			
<b>Fiche action</b>	<b>Dossier Déposé</b>	<b>Dossier non déposé</b>	<b>Remarques</b>
<b>3.1 Accompagnement à la mise en place de stratégies d'équipements et d'animation en matière d'enfance jeunesse</b>	Val de Vingeanne : locaux CLSH Mirebellois : CLSH Canton de Pontailler/S: CLSH CC Auxonne : locaux RPE		CC Mirebellois:accueil péri scolaire reporté
<b>3.2 Renforcement et animation du réseau des opérateurs et professionnels du secteur sanitaire et social</b>			RESIC et CLIC
<b>3.3 Soutien aux activités culturelles et sportives locales</b>	Coordinateur vie associative		schéma concerté d'équipements sportifs et culturels: commencement fin 2006
	Guide des associations		
	Fête des associations		
	Ecole de musique CC Mirebellois		Report du projet de la CC Auxonne
<b>3.3 Soutien aux activités culturelles et sportives locales</b>		Salle culturelle Auxonne	Contrat Ville d'Appui. Projet déposé en 2007 dans le cadre de l'avenant de durée

L'axe 3 est un axe fort du contrat de Pays. De très nombreux projets se sont réalisés, notamment par la création de lieux petit enfance portées par les communautés de communes, ce qui représente de lourds investissements financiers.

Autre point fort de cet axe services, la thématique **vie associative**. Le recrutement d'un animateur a facilité la mise œuvre de l'accompagnement des associations, du guide et de la fête des associations.

Un **projet culturel** a également vu le jour, ce dans le cadre de l'enveloppe Pays mais aussi dans le cadre de la ville d'Appui : la salle culturelle d'Auxonne pourra ainsi répondre aux besoins culturels locaux notamment par la création d'une salle répondant aux normes et conditions acoustiques, de confort et d'accueil.

*L'axe économie a été très développé en projets notamment par le dispositif COPIEVAL et par les nombreuses actions touristiques.  
L'axe aménagement du territoire n'a pas vu se mettre en place les actions relatives à la sensibilisation à l'environnement, à l'utilisation de nouvelles pratiques en matière d'énergies renouvelables et à la mobilité. Ces actions pourront être déclinées dans le nouveau contrat de Pays.  
L'axe des services a été mobilisé par de lourds projets de création de services d'accueil des enfants et par la mise en réseau du milieu associatif culturel et sportif. Les actions liées au secteur social et sanitaire ne se sont pas réalisées.*

### 3) Projets réalisés

Sur les 50 dossiers déposés, peu de projets se sont réalisés (18 projets sur les 50 déposés) : le contrat de Pays 2005-2006 est le premier contrat de notre territoire. Les premiers projets ont été déposés en mars 2005. De plus, de nombreux projets ont nécessité des démarches préalables aux projets d'investissements (réflexions, diverses études, architectes,...).

Projet	Points forts	Points faibles	Remarques et pistes de réflexion
Bornes camping car-Lamarche, Heuilley et Pontailier	Équipement qui répond à un type de tourisme actuellement en vogue. Une manière de dynamiser l'économie locale en proposant un arrêt dans les communes pourvues de commerces et services touristiques.		
Formations	Début de maillage entre les prestataires touristiques. Liaisons entre acteurs lors des différentes journées de formation et programme éductour qui aboutissent à une mise en réseau pour la structuration de l'offre touristique.	Pas ou peu de relais auprès des partenaires pressentis. Peu de participation	
Eductours			
Guide touristique	Habitudes de travail en réseau, développement d'outils de communication et d'information touristique de qualité.	Maquette devenue trop "foullie" pour cette 3ème réactualisation. Une diffusion de la documentation touristique à améliorer.	Les OT disposent d'un document de promotion, reflet de leur travail commun qui constitue un argument solide pour mettre en avant leurs actions
Etude hébergement restauration	Bonne réactivité des professionnels interrogés lors de l'enquête. Intérêt de certains pour le rendu de l'étude	Pays pas toujours intégré dans les travaux du cabinet d'études au moment de l'enquête	

	Des contacts avec des prestataires privés porteurs de projets de création d'hébergement.		
Schéma de signalisation	Une forte mobilisation et des résultats attendus.	Des difficultés pour la rédaction du cahier des charges (pas de cadre). Grav même réflexions (maître d'ouvrage VNF) autour de la voie d'eau, pas d'informations et de cohérence prévue	Action phare très importante pour le développement du tourisme.
Sentiers de randonnées – CC Pontailler	Mobilisation de volontaires autour de ce projet dans chaque CC.		Actions fédératrice autour d'une activité accessible à tous. Envisager une réflexion sur la pérennisation des itinéraires
Site internet	Travail en réseau autour d'un projet commun de communication qui devrait apporter une meilleure connaissance du territoire aux habitants du Pays. Revalorisation de l'image des Communautés de Communes. Entité graphique. Un moyen efficace pour la constitution d'une base de données de toutes les activités (entreprises, associations, tourisme, médical, services à la personne...)	Inégalité dans les équipements et les connaissances des CC et des acteurs du Pays. Un besoin de formations pour l'actualisation de la base de données.	Création d'un outil de communication à faire connaître et à faire évoluer
Banque de matériel CC Auxonne Val de Saône, Mirebellois, Pontailler			
Fête des associations	Une première expérience	Une différence de participation est	Cette action doit être pérennisée pour

	remarquable par la participation des associations et le nombre de visiteurs	cependant importante d'un canton à l'autre Un travail plus approfondi sur la communication est également à travailler, les distributions ont été tardives et certaines communes et associations n'ont pas joué le jeu de la diffusion de cette communication	obtenir l'impact nécessaire et recherché et être agréementée par des animations extérieures pour être plus ludique.
Guide des associations		Seule la moitié des associations sportives et culturelles du Pays ont répondu aux questionnaire de recensement des informations La vie associative présente un turn over des responsables fréquent, qui risque de rendre rapidement obsolète les informations recensées Le temps dévolu à la réalisation de ce guide a été trop court pour aller plus loin dans la démarche Une abondance de questionnaires aux associations d'autres institutions ou organismes dans la même période a parasité les retours, et des amalgames et incompréhensions ont été importants (Enquêtes jeunesse, édition de répertoire cantonnaux, questionnaire Pays, CDT...)	La mise en ligne sur Internet compensera cet écueil par des mises à jour possible.
Pratiques agricoles 2006	Des agriculteurs dynamiques et demandeurs. Une animation	En attente de certaines actions MAE.	L'animation dans le Val de Saône est récente, un temps est nécessaire afin de

	répondant à une demande des agriculteurs.		mobiliser les agriculteurs.
--	---	--	-----------------------------

Voir fiche évaluative par projet en annexe.

**50 dossiers déposés sur les deux ans du contrat**  
**18 projets réalisés : temps très court : démarches nécessaires pour les projets d'investissements**

#### 4) Projets en cours de réalisation

Projet	Echéance de réalisation
Etude de faisabilité d'un musée du maraîchage	1 <sup>er</sup> semestre 2007
Programme Local de l'Habitat	Fin 1 <sup>er</sup> semestre 2007
Cahier de recommandations architecturales et paysagères	Fin 1 <sup>er</sup> semestre 2007
Requalification du site industriel - Auxonne	1 <sup>er</sup> semestre 2007
Etude de faisabilité ZA – CC Auxonne Val de Saône	2007
Bornes camping car d'Auxonne, de Fontaine Française	Auxonne : début 2 <sup>ème</sup> semestre 2007 Fontaine-Française : fin 1 <sup>er</sup> semestre 2007
Haltes nautiques d'Auxonne, Saint-Seine-sur-Vingeanne	Auxonne : début 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
Points relais information – CC Pontailler et Mirebellois	Pontailler : fin 1 <sup>er</sup> semestre 2007 Mirebellois : Fin 1 <sup>er</sup> semestre 2007
Aménagement des 3 offices de tourisme	Pontailler : fin du 2 <sup>ème</sup> semestre Autres : 2007
Pratiques agricoles 2007	Milieu du 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
Locaux petite enfance et lieu économique CC Pontailler	Milieu 1 <sup>er</sup> semestre 2008
Locaux petite enfance CC Auxonne	2007
Locaux petite enfance et lieu économique CC Val de Vingeanne	Milieu du 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
Sentiers de randonnées – CC Val de Vingeanne, Auxonne Val de Saône	Val de Vingeanne : milieu du 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
Ecole de musique – CC Mirebellois	Fin 2 <sup>ème</sup> semestre 2007
CLSH –CC Mirebellois	Début 1 <sup>er</sup> semestre 2008

Ne sont pas comptabilisés les dossiers ingénierie.

**Réalisation des projets non réalisés :**  
**Tous les projets se réaliseront en 2007, deux projets d'investissements seront terminés en 2008**

## 5) Evaluation du contrat de Pays par les acteurs du territoire

### Tableau de synthèse d'évaluation

Remarque : en gras les points évoqués plusieurs fois

	Forces	Faiblesses	Préconisations
<b>Partenariat</b>	Impulsion du Pays envers les CdC récentes Prise de connaissance et travail entre les 4 CdC COPIEVAL: un atout, une force supplémentaire	Peu de lien entre les secrétaires générales Télésopage entre différents dispositifs (opportunisme) Lisibilité difficile entre l'économique relevant du Pays et celui relevant du COPIEVAL L'adhésion au Pays est régentée par des profits communaux et intercommunaux pas globaux	Rencontres informelles et ponctuelles des secrétaires générales
<b>Fonctionnement du Pays</b> Convention de partenariat	Formule qui a permis d'aller plus vite <b>Equilibre entre les CdC et renforce l'intercommunalité</b> <b>Formule satisfaisante</b> Communication envers les CdC Evite la création d'une structure supplémentaire	Objectifs initiaux non respectés: chef de file Nécessite un consensus permanent Délai de mise en œuvre des projets : (2 ans : contrat de Pays) un peu court Lisibilité abstraite par l'absence de structure propre Pays Remise en cause annuelle du renouvellement des contrats des animateurs pas de certitude pour l'avenir	Préférence pour un mode plus traditionnel avec un bureau et un rôle fédérateur de la présidence

<p><b>Instances du Pays</b></p>	<p>CLEP: beaucoup de participants et lieu de débat</p>	<p>Redondance entre le COP et le CLEP                  Système non satisfaisant                  Positionnement du conseil de développement                  Trop d'instances                  Pas d'enrichissement des projets par le conseil de développement                  Manque de prise en compte de l'avis du CD                  qui est étranglé par le jeu politique</p>	<p>Plus d'implication des élus                  Démocratie participative                  Lieu d'échange qui mérite d'être mieux structuré                  Le conseil de développement devrait faire évoluer les projets, rôle d'expert                  Co-présidence du conseil de développement</p>
<p><b>Organisation territoriale</b></p> <p><b>Périmètre</b></p>	<p>Très pertinent concernant la vie associative</p>	<p>Territoire replié sur lui-même                  Pas de lien avec les agglomérations et territoires limitrophes dont l'agglomération dijonnaise                  Pas de dimension Pays dans le projet ville d'appui d'Auxonne</p> <p>Questions sur l'économie et l'habitat                  Cohérence relative/ incohérente du périmètre, les complémentarités nord/sud ne sont pas évidentes                  Le périmètre est dépassé selon les thématiques                  Distance importante entre les 2 extrémités du Pays                  Ne correspond pas aux bassins de vie</p>	<p>Collaborations avec d'autres territoires dont l'agglomération dijonnaise                  Intégrer les projets ville d'appui dans le contrat de Pays                  Certains projets doivent être réalisés en partenariat avec d'autres Pays ou territoires</p>

<p><b>Plus values du Pays</b></p>	<p>Les 4CdC ont appris à travailler ensemble            Accélérateur pour la mise en place des projets            Réalisation et réflexion sur des projets comme les études qui n'auraient pas pu se réaliser autrement            Vision globale sur des thématiques (PLH, économie)            Mobilisation financière            Volonté des élus et dynamique économique            (copieval)            Contrat de Pays dense et rigide: réelle ambition affichée dès le départ            Rôle d'accompagnement important des animateurs            Connaissance des projets de tout le territoire            Réalisation de projets communs: PLH, guide et fête des associations, signalétique touristique</p>	<p><b>Aujourd'hui, logique de guichet            Pas de projet phare            Course à l'élaboration de dossier</b></p> <p><b>Etudes: résultats parfois insuffisants</b></p> <p><b>Le Pays ne doit pas précéder les CdC dans leur développement mais les aider</b></p>	<p>Redevenir dans une logique de projet</p> <p>Les CdC devraient plus demander aux animateurs de participer aux conseils communautaires, permanence des animateurs dans les CdC</p>
-----------------------------------	--	--	---

<p><b>Communication</b></p>	<p>Mise en place de réflexions nouvelles                  Pays: niveau d'information satisfaisant dans ses instances                  Création du Pays: lieu d'échanges entre les forces vives et les élus</p>	<p><b>Pays: inconnu des habitants</b>  <b>CC: mal connu</b>  <b>COPIEVAL: méconnu</b>  <b>Restitution par les différentes collectivités des réflexions en cours au Pays : aléatoire</b></p>	<p>Mettre l'accent sur la communication de Pays et du COPIEVAL                  Nécessité de répéter l'information                  Créer un organigramme Pays                  Aller vers les gens, ne viennent pas d'eux même.</p>
-----------------------------	--	---	--

**Remarques**

- périmètre du pays
- Pays: être un lieu d'échange

**Réflexions**

- développer la communication, l'image du Pays
- partenariat avec d'autres territoires
- lisibilité des dispositifs (Pays, COPIEVAL)
- formaliser un vrai projet de territoire : passer d'une logique de guichet à une logique de développement local
- créer du lien entre les animateurs des communautés de communes et les animateurs Pays
- revoir le fonctionnement du Pays : instances (rôle du conseil de développement), moyens de fonctionnement (administratif, animateurs)

## **6) Nouveau contrat de Pays : pistes de développement**

Vie associative

Tourisme

**Filières légumière et fluviale**

Enfance/ jeunesse

**Développement économique**

**Culture**

Actions médico-sociales

Valorisation su patrimoine culturel et historique

Environnement (cours d'eau, forêt, biocarburant,...)

### **Quelques actions fédératrices**

Accès haut débit

Evoluer vers des projets plus importants (investissement)

Avoir un projet musique commun

Tous les services à la population pour attirer l'entrepreneur